



MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Mme Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis, le mardi 7 avril 2026 à 19 h.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande pour la dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande de dérogation mineure porte sur l'assouplissement du règlement de zonage 2006-009 chapitre 7. ART. 7.4.4 marge de recul arrière et ART. 7.4.5 empiètements permis dans les marges de recul.

Identification du site concerné

La demande concerne le lot 5 206 703, propriété de Mme Annie Forgues et M. Martin Tardif.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Piopolis ce 19 mars 2026.

Emmanuelle Fredette
Directrice générale et greffière-trésorière